

COLLECTE DES GROS REBUTS

LA COLLECTE DES GROS REBUTS AURA LIEU LE

25 OCTOBRE 2018



Les gros rebuts doivent être placés en bordure de rue le jour qui précède celui prévu pour la collecte.

Lors de la collecte des gros rebuts, vous devez retirer les couvercles, les portes ou tous autres dispositifs de fermeture de façon à ce qu'aucun enfant ne puisse, en s'y introduisant, y rester enfermé.

Les branches doivent être attachées en fagot et être coupées de façon à ne pas dépasser un (1) mètre de longueur et peser un poids maximum de quinze (15) kg. Un maximum de cinq (5) fagots est admissible.

Les rebuts provenant de travaux de démolition, de construction ou de rénovation ne sont pas admissibles.

Les pneus ne sont pas admissibles.

Maïke Lesbiers

Directrice générale / Secrétaire-trésorière